

[Étude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises, 2^e trimestre 2025]

16 600 défaillances d'entreprises au 2^e trimestre 2025 (+1,3 %)

Le niveau est historiquement haut mais reste quasi stable, laissant entrevoir une baisse des défauts en fin d'année

Paris, le 9 juillet 2025 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 2^e trimestre 2025. Ce trimestre se clôture sur un total de 16 586 procédures collectives ouvertes. Un niveau toujours très élevé mais avec une hausse désormais contenue à 1,3%, qui laisse entrevoir un ralentissement des défaillances pour la fin d'année. Mieux encore, une amélioration sensible s'est installée au fil de ces 3 derniers mois : avril était sensiblement dans le rouge (+8 %), mai neutralisait la hausse et juin confirme un recul des défauts (-2%). Le bilan reste encore lourd pour les PME d'au moins 100 salariés et les TPE de 6 à 19 salariés. Le nombre d'emplois menacés recule à 65 000 à la faveur d'une meilleure résistance des PME de moins de 100 salariés.

Sur 12 mois glissants, on reste sur le très haut 'plateau' au-delà de 68 000 défauts. Pour autant, la trajectoire des trois derniers mois entretient l'espoir d'un second semestre moins difficile.

- **16 586 défaillances au T2 2025**
- **58 PME d'au moins 100 salariés ont fait défaut ce trimestre (+29 %)**
- **Les jeunes entreprises (+8 %) comme les plus anciennes sont à la peine (+6 %)**
- **Point noir au niveau des secteurs, la restauration traditionnelle est en difficulté (+21 %)**
- **Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie sont dans le rouge**

Mais ...

- **Le nombre d'emplois menacés recule et atteint les 65 000 (-6,5 %)**
- **La situation des PME de 20 à 99 salariés s'améliore**
- **Les procédures de sauvegarde sont en net recul (-16,1 %)**
- **Le secteur de la construction résiste remarquablement (-5 %)**
- **Les régions Île-de-France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse sont dans le vert**

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Sans surprise, dans une économie poussive, le plateau durable que nous envisagions en début d'année s'est installé sur ce premier semestre au-delà de 68 000 défauts. Un niveau au plus haut donc, mais stable. La dégradation est notamment stoppée pour les plus petites entreprises qui constituent l'essentiel des défauts. Les grandes PME-ETI sont beaucoup moins nombreuses, moins d'une soixantaine, mais quasiment chaque jour l'une d'elles entre en procédure collective transférant le risque sur les partenaires commerciaux et prêteurs. A ce risque business s'ajoute une menace sur l'emploi ; en effet, ces seuls grands employeurs concentrent 18 000 des 65 000 emplois comptabilisés ce deuxième trimestre. Les tensions semblent donc devoir durer encore et pourtant des signes de détente apparaissent. Pour ces grands comptes comme pour les TPME, le nombre de défaillances enregistrées en juin est en baisse. De plus, le bâtiment retrouve des couleurs, le commerce de détail confirme l'élan de début d'année, l'industrie et les services tentent de résister.

Toutefois, le mauvais chiffre de la restauration ou l'hésitation des services aux consommateurs nous rappelle que la conjoncture fragile et les perspectives incertaines mine la confiance des ménages et nous invite encore à la prudence. »

Le nombre de défauts reste au plus haut, mais la tendance s'améliore au fil des mois

16 586 entreprises sont tombées en défaillance lors des trois derniers mois, un nombre en légère hausse (+1,3 %) par rapport à la même période de 2024. La France atteint toujours un nombre de procédures record mais reste quasi stable, loin des +23 % qu'accusait le pays il y a un an.

La tendance est d'autant plus remarquable si l'on suit le détail au fil des mois. Après un mois d'avril encore franchement dans le rouge, mai a stoppé la hausse avant que juin ne confirme le reflux des défauts.

Désormais, 1 procédure sur 3 se conclut sur un redressement judiciaire

Avec 349 jugements enregistrés ce trimestre, **le nombre de procédures de sauvegarde est en très net recul de 16,1 %**. Cet outil d'anticipation retombe à seulement 2 % de l'ensemble des procédures.

Les **redressements judiciaires (RJ) touchent un plus haut niveau avec 5 177 jugements prononcés**, soit une augmentation de 7,5 %. Les redressements représentent désormais plus de 30 % des procédures ouvertes.

Notons que la procédure de **traitement de sortie de crise**, créée pour faire face aux difficultés post-pandémie de Covid-19 (disponible jusqu'en novembre prochain) a été utilisée à seulement 23 reprises.

Le nombre de **liquidations judiciaires (LJ) se stabilise (-0,7 %) légèrement au-dessus de 11 000 jugements** et concerne les deux tiers des procédures ouvertes.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} juillet de chaque année)

	2021 T2	2022 T2	2023 T2	2024 T2	2025 T2	EVOLUTION T2 2025/24	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	165	289	431	416	349	-16,1 %	330
Redressements Judiciaires	1 495	2 325	3 465	4 817	5 177	7,5 %	3 456
Liquidations Judiciaires directes	4 927	7 212	9 370	11 138	11 060	-0,7 %	8 741
Total défaillances	6 587	9 826	13 266	16 371	16 586	1,3 %	12 527
Total Emplois menacés	19 530	30 560	55 700	69 500	65 000	-6,5 %	48 060
Emplois menacés par entreprise	3,0	3,1	4,2	4,2	3,9		3,8

La situation s'améliore pour les PME de 20 à 99 salariés mais les plus grandes PME sont en difficulté

Deux catégories d'entreprises parviennent à stabiliser les ouvertures de procédures :

- Celles employant jusqu'à **5 salariés** dont près de **14 300 entreprises** ont fait défaut ce deuxième trimestre. Un **nombre stable** par rapport à la même période 2024. Ces structures concentrent 86% de l'ensemble des procédures.
- Les **PME de 20 à 99 salariés** parviennent elles-aussi à stopper la hausse des défauts. Près de 460 procédures ont été ouvertes, c'est 1 % de moins sur un an.

Des points de tensions sont à relever, en particulier pour les grandes PME :

- Les entreprises de **6 à 19 salariés** sont dans une situation encore délicate. **1 773 ont défailli soit 10 % de plus** qu'un an plus tôt.
- La dégradation est plus forte encore **(+29 %)** sur les structures **d'au moins 100 salariés**. 58 d'entre-elles sont tombées en défaillance, soit quasiment **une chaque jour ouvré**. La tendance est donc lourde. Les deux tiers de ces défauts concernent des PME de moins de 200 salariés. Dans cette catégorie, important de noter qu'une procédure sur trois provient du secteur des services aux entreprises, avec le redressement prononcé pour un groupe de nettoyage de bâtiment.

En dépit des tensions relevées sur les plus gros employeurs, la résistance des PME de moins de 100 salariés permet de contenir le nombre d'emplois menacés à 65 000 contre 69 500 un an plus tôt.

Les plus jeunes entreprises comme les plus anciennes sont à la peine

Les **jeunes entreprises** de moins de 3 ans sont à la peine. Près de **2 000 ont défailli** ce trimestre, soit **8 % de plus qu'au printemps 2024**. Ces structures disposent généralement d'une capacité financière très faible. Ce qui conduit les tribunaux à opter pour l'ouverture d'une liquidation judiciaire dans plus des trois quarts des cas. Les deux tiers de ces jeunes entreprises défaillantes se concentrent dans la construction, le commerce ou la restauration.

Les structures les plus anciennes sont à peine mieux loties. Près de **5 400 entreprises installées depuis plus de dix ans** sont entrées en défaillance, un nombre en **augmentation de plus de 6 %**.

9 200 entreprises âgées de **trois à dix ans** ont fait défaut contre plus de 9 400 il y a un an, soit un **recul de 3 %**.

Le nombre de défauts baisse dans de nombreuses activités, en particulier dans la construction

Le deuxième trimestre confirme l'amélioration amorcée par plusieurs secteurs lors du premier trimestre. Le bâtiment offre une remarquable résistance, notamment dans le gros œuvre, et l'immobilier accélère son redressement. La très bonne tenue de la construction, concentrant le quart des défaillances, renforce la tendance globale.

Les secteurs dans le vert

- La **construction** compte encore près de 4 200 ouvertures de procédures collectives (4 183) mais la trajectoire s'inverse et le secteur affiche une **baisse sensible de plus de 5 %**. Le **gros-œuvre** (1 203 procédures) enregistre une nette baisse des ouvertures (-7 %) dans la construction de maisons individuelles comme en maçonnerie. Le **second-œuvre** (2 033) connaît un reflux moindre (-3 %) tiré par de fortes améliorations dans la menuiserie, charpente ou couverture tandis que l'évolution est sévère en installation électrique, étanchéification ou isolation. Les **travaux publics** (181) retrouvent des couleurs (-14 %) après un premier trimestre plus compliqué. Les **agences immobilières** (206) souffraient encore fortement il y a un an avec un nombre de procédures qui s'envolait de 58 %. Le premier trimestre 2025 était tout autre avec un recul de 17%. Ce printemps consolide cette dynamique avec une baisse de 29 %.
- Deuxième secteur qui concentre plus de 20 % des défauts en France, le **commerce** reproduit la tendance observée en début d'année ; le nombre de jugements **recule encore de 2 %** à 3 401 ouvertures. Les **activités de détail** (1 975) font mieux avec **un recul de 5 %**. Après des mois difficiles, en particulier dans le meuble, la situation se redresse pour le bricolage et l'équipement du foyer (-11 %).

La forte amélioration observée dans les soins de la personne tient en réalité au périmètre de comparaison qui intégrait il y a un an la défaillance d'un important groupe de centres auditifs.

Le commerce de détail présente, toutefois, des points de tension pour les magasins de sport (+22 %) ou la vente hors magasin (+10 %) principalement de petits acteurs de vente en ligne.

Le **commerce de gros** (709) est globalement parfaitement stable mais avec de fortes disparités selon les activités.

Dans les activités liées à **l'automobile** (+5 %), la situation reste délicate dans le commerce de voitures (+12 %) mais satisfaisante en réparation (-4 %).

Les activités qui peinent à résister

- **L'industrie** est à peine dans le vert (-1 %) avec un peu plus d'un millier de défauts (1 011). Cette orientation favorable est portée par **l'agroalimentaire** (-8 % ; 371) et plus particulièrement par les produits de boulangerie (-13 %).

L'industrie manufacturière est, en revanche, défavorablement orientée (+4 % ; 640) en dépit de reculs très sensibles dans la fabrication de matériaux de construction, l'imprimerie ou la métallurgie et mécanique. Les manufacturiers du textile-habillement, de l'environnement (traitement des déchets) ou de la réparation-maintenance enregistrent de fortes hausses des ouvertures de procédure.

- Les **services aux entreprises** contiennent l'augmentation du nombre de défauts à 3 % (2 249) à la faveur de bonnes tendances dans l'ingénierie ou la sécurité. L'évolution est en revanche sévère dans le conseil en communication et gestion et le nettoyage de bâtiments.
- Dans les **services à destination du consommateur**, la sinistralité se stabilise (701 procédures). La situation se détend enfin pour les coiffeurs et soins de beauté (-1 %).

Les activités plus franchement dans le rouge

- Les **transports** (809) accusent une dégradation plus lourde nette (+13 %). Si le transport de fret (-3 %) passe au vert, dans l'interurbain comme l'urbain, ce n'est pas le cas du voyage (+49 %) sanctionné par l'activité de taxis (+57 %). Les autres activités de transport (+28 %) sont affectées par la distribution de colis ou les livraisons à domicile.
- Les **activités d'assurance et financières** (+15 % ; 194) sont délicates pour les gestionnaires de fonds ainsi que les agents et courtiers d'assurances.
- Si les **services informatiques & édition de logiciels** tentent de résister (+3 % ; 389), c'est plus difficile pour les autres activités d'information & communication (+20 % ; 183) notamment dans la production de films cinématographiques ou les studios d'enregistrement ou d'édition musicale.
- **L'agriculture** est également sous tension (+10 % ; 367) notamment dans les cultures plus particulièrement de céréales et de la vigne. L'élevage résiste mieux à l'exception de la volaille.

Très difficile trimestre pour les restaurateurs à table et le secteur sanitaire et social

- Le CHR est mal orienté (+6 % ; 2 182) en dépit d'une belle tendance dans l'hébergement (-20 %), une stabilité pour les cafés et une baisse en restauration rapide (-3 %). Les difficultés se concentrent en **restauration traditionnelle qui accuse une lourde augmentation (+21 %)**.
- Parmi les autres activités, les chiffres s'envolent dans le **social et la santé** (+31 % ; 295). Pratique dentaire, ambulances, infirmiers et professionnels de la rééducation ou encore les crèches signent des évolutions encore plus lourdes. Les **activités récréatives** ne sont pas non plus épargnées (+28 % ; 260) notamment pour le spectacle vivant et les festivals.

De meilleurs signaux mais une trajectoire encore compliquée

Thierry Millon conclut : « A mi-année, ce sont donc un peu plus de 35 000 entreprises qui ont poussé la porte des tribunaux. Ce nombre reste très élevé mais ne nous place toujours pas sur une trajectoire à 70 000 défauts. A la faveur d'un été traditionnellement moins lourd du fait des vacances judiciaires d'août, le second semestre nous projetterait sur un atterrissage annuel voisin de 67 000 défauts. Le risque commercial, et donc d'incidents de paiement, ne s'estompe donc pas comme l'illustre le niveau élevé des retards de règlement fournisseurs qui, là aussi se fixent sur un plateau à 14 jours en moyenne depuis le début de l'année. »

Retrouvez en annexes le détail des défaillances d'entreprises en région

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 2^e trimestre 2025 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou des activités économiques ou Judiciaire.

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou des activités économiques ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares | www.altares.com

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

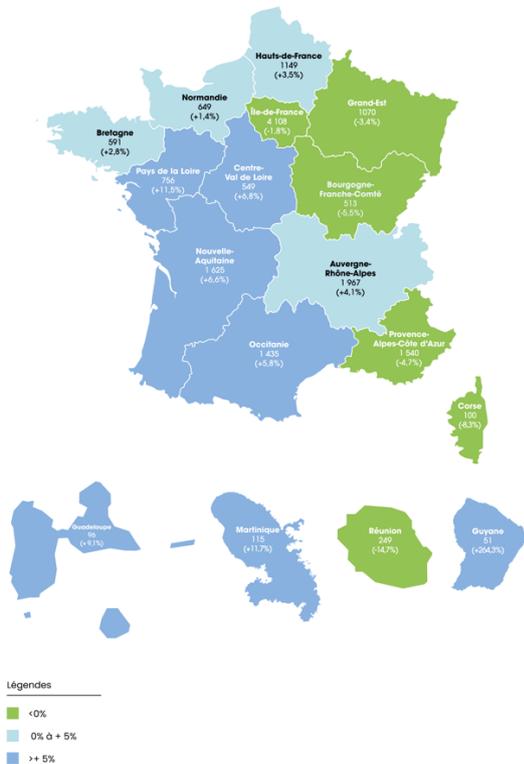
Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 600 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.



ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 2e trimestre 2025 dans les régions

La sinistralité décélère voire recule dans de nombreuses régions mais l'axe qui s'étend de l'Occitanie aux Pays de la Loire reste dans le rouge

Carte d'évolution des défaillances par région au 2nd trimestre 2025



Les **Pays de la Loire** accusent l'évolution métropolitaine la plus sévère. 756 procédures ont été ouvertes, un nombre encore en forte hausse (+12 %). La **Loire-Atlantique**, qui concentre 45 % des défauts de la région, pèse fortement sur la tendance ; dans le département les défaillances s'envolent de 36 %. L'immobilier n'emboîte pas encore le pas de l'amélioration nationale et reste dans le rouge, tout comme le bâtiment. La restauration reste également fortement sinistrée.

La région voisine de **Centre-Val de Loire** est également à la peine (+7 % ; 549). Seul l'**Indre-et-Loire** connaît un recul des défauts. La restauration signe une amélioration notable dans une conjoncture difficile du secteur. La construction est ici aussi sous tension.

La **Nouvelle-Aquitaine** ne parvient pas davantage à inverser la trajectoire (+7 % ; 1 625). Si la **Gironde** stabilise sa sinistralité entrepreneuriale, six départements, dont la **Charente-Maritime**, dérapent de plus de 20%. Trois départements seulement passent au vert parmi eux, les **Pyrénées-Atlantiques**. La culture de la vigne reste fragilisée. Contrairement à la situation nationale, le commerce de détail reste en difficulté.

L'Occitanie est la quatrième région mal orientée (+6 % ; 1 435). La moitié des départements sont dans le vert. C'est loin d'être le cas des **Hautes-Pyrénées** et de l'**Hérault** qui affichent encore de très lourdes évolutions. Le bâtiment résiste contrairement à l'immobilier encore en forte dégradation.

Quatre régions contiennent la hausse du nombre de défauts sous les +5 %

C'est le cas d'**Auvergne-Rhône-Alpes** (+4 % ; 1 967) qui enregistre de gros écarts de tendances entre les départements. La moitié d'entre eux s'inscrivent dans une franche amélioration au-delà de 10 % voire 20 % alors que d'autres enregistrent de très sévères évolutions supérieures à 20 % voire 40 %. Parmi eux, le **Rhône** ou la **Drôme**. Le bâtiment est bien orienté dans le second œuvre mais reste en difficulté dans le gros œuvre.

Les **Hauts-de-France** (+4 % ; 1 149) sont davantage en tension à l'est qu'à l'ouest de la région. L'**Oise** et plus encore la **Somme**, ne parviennent pas contrairement aux départements voisins à contenir voire faire reculer les défaillances. A l'inverse de la tendance nationale, le commerce et la réparation automobile sont favorablement orientés, tandis que le bâtiment résiste.

La **Bretagne** (+3 % ; 591) est fragilisée par les **Côtes-d'Armor** fortement dans le rouge, au-delà de +20 %. Dans les trois autres départements, le nombre de défaillances est stable voire en retrait. Le bâtiment est bien orienté, en particulier dans le gros œuvre. La situation reste en revanche difficile dans la restauration.

En **Normandie** (+1 % ; 649), la trajectoire est bonne pour le **Calvados**. Les autres départements sont stables (**Orne**) ou en dégradation. L'évolution est très sévère pour la **Manche**. Le bâtiment est à la peine dans le

second œuvre mais reprend des couleurs dans le gros œuvre. Le commerce de détail résiste difficilement et la restauration plus encore.

Dans les autres régions le nombre de défauts recule

La **Corse** affiche une nette baisse (-8 % ; 100) tirée par les bons chiffres du bâtiment et de la restauration. Si l'amélioration est forte au sud, le nord connaît à l'inverse une sensible dégradation.

La **Bourgogne-Franche-Comté** (-6 % ; 513) est favorablement orientée ou stable dans la plupart des départements. Une tendance portée par de nombreuses activités à l'exception notable du transport routier de marchandises.

La plupart des départements du **Grand-Est** (-3 % ; 1 070) passent au vert ou contiennent la hausse. Néanmoins, la **Moselle** et l'**Aube** n'emboîtent pas encore le pas de leurs voisins. Les performances sont très variables d'une activité à l'autre. Ainsi, l'évolution est bonne dans le gros œuvre du bâtiment mais pas dans le second œuvre. Tout comme dans le commerce où les activités de détail sont à la peine mais pas celles de gros, ou encore dans l'industrie qui résiste dans l'agroalimentaire mais plus difficilement en manufacture.

L'**Île-de-France** bascule également dans le vert (-2 % ; 4 108) en dépit d'une tendance qui reste légèrement défavorable dans le **Val-de-Marne** et à **Paris** (+5 %) et sévère dans l'**Essonne** (+24 %). Les ouvertures de procédures reculent dans la plupart des branches du bâtiment aux services en passant par le commerce et l'industrie. La situation est cependant compliquée pour le transport ou la restauration.

L'Outre-mer est globalement en souffrance

C'est le cas dans les Antilles avec de lourdes évolutions en **Martinique** (+12% ; 115) et en **Guadeloupe** (+9 % ; 96). Les difficultés prédominent dans la restauration pour la Martinique et dans les services aux entreprises en Guadeloupe.

La **Guyane** affiche une évolution exceptionnelle (+264 %) mais pour une volumétrie relativement faible (51). La moitié des défauts se concentrent dans le bâtiment et le commerce.

La **Réunion** se distingue très favorablement avec une baisse de 15 % du nombre de défaillances (249) après un deuxième trimestre 2024 qui avait été très difficile (+34 %). Les activités sont bien orientées, à l'exception du commerce de détail en particulier dans l'alimentaire.